

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA SAISON 2026-2027

Début des cours : Lundi 14 septembre 2026

Les parents ou les accompagnants demeurent responsables des enfants avant leur prise en charge par les intervenants de Dombes Gym Détente et dès la fin de l'activité.

Une personne est considérée comme membre de l'association dès lors qu'elle s'est acquittée de sa cotisation et qu'elle a fourni l'ensemble des documents requis. En aucun cas elle ne peut participer à une activité sans avoir satisfait à ces conditions.

La cotisation donne accès au(x) cours choisi(s) pendant toute la saison. Si, exceptionnellement, l'adhérent ne peut assister à une séance ou si celle-ci a lieu un jour férié, aucun report ni rattrapage ne pourra être accordé.

Un cours est maintenu si :

- Le nombre de personnes inscrites est suffisant
- Le planning d'utilisation des locaux est accepté par la Municipalité
- Le nombre de pratiquants en fin de saison justifie son maintien

L'éducateur sportif peut être en mesure de modifier son contenu et le créneau horaire.

Les cours de remise en forme du soir se déroulent à la salle des agrès de la Halle des Sports. Les cours de remise en forme du jeudi matin, ainsi que les cours de danse ont lieu à la Maison des Sports et des Associations, tandis que les séances de tir à l'arc se déroulent dans la grande salle de la Halle des Sports.

Modalités d'inscriptions à Villars les Dombes :

- Forum des Associations à la Halle des Sports samedi 5 septembre 2026 de 09h00 à 13h00
- Permanences à la Maison des Sports et des Associations
 - Mercredi 9 septembre 2026, 18h00-20h00
 - Samedi 12 septembre 2026, 10h00-12h00
- Les cours étant limités en nombre de participants, une liste d'attente sera établie dès lors que l'effectif maximal sera atteint.

Les adhérents de la saison 2025-2026 peuvent envoyer leur dossier complet par voie postale (ou le déposer directement dans la boîte aux lettres) au plus tard le **samedi 29 août 2026** à :

Dombes Gym Détente, Mme Boisson Tricaud Anne, 408 Route de l'Abbaye, 01330 LE PLANTAY.

Aucun envoi par e-mail ne sera accepté.

Pièces à fournir :

➤ POUR TOUTES LES ACTIVITÉS

La cotisation

La fiche d'inscription soigneusement remplie, en veillant à indiquer clairement le numéro de téléphone portable et l'adresse e-mail (en majuscules). Merci de fournir deux enveloppes timbrées libellées à votre adresse si vous souhaitez recevoir les documents de la saison prochaine par courrier.

➤ EN PLUS POUR LE TIR À L'ARC

Certificat médical ou attestation Santé-Sport de la FSCF complétée et signée (certificat médical non obligatoire pour les mineurs).

Une photo d'identité.

➤ EN PLUS POUR LA DANSE ET LA GYM/REMISE EN FORME

La décharge d'absence de certificat médical signée.

Période d'essai :

Un seul cours d'essai entre le 14/09/2026 et le 18/09/2026 est possible et uniquement si la personne s'est inscrite au préalable. L'inscription peut être annulée au plus tard le 20/09/2026 (envoi d'un e-mail). Dans ce cas la cotisation sera restituée.

Matériel :

- **Danses** : pour le cours de STRONG™ et CIRCL™ venir avec son tapis personnel.
- **Gym** : il est fortement conseillé de vous munir de votre tapis personnel. Le cours de POSTURAL® BALL se déroule avec un ballon spécifique, voir avec la coach sportive.
- **Tir à l'arc** : l'association propose la mise à disposition d'un arc. Il sera demandé à chaque archer d'avoir son propre « petit » matériel (carquois, flèches, protège-bras, palette...). L'association se charge de faire une commande groupée auprès de son fournisseur.

Assurances :

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble de ses activités.

Il est vivement conseillé que chaque adhérent possède une assurance individuelle corporelle avec une garantie responsabilité civile et défense.

Intervenants :

Les activités proposées par l'association peuvent être encadrées par des intervenants salariés, bénévoles ou prestataires extérieurs. L'association s'efforce d'assurer l'ensemble des séances programmées. Cependant, certaines peuvent être annulées, reportées ou modifiées en raison de circonstances indépendantes de sa volonté en cas d'indisponibilité d'un intervenant (maladie, empêchement ou cas de force majeure), de contraintes matérielles, sanitaires ou organisationnelles. La cotisation versée au titre de l'adhésion contribue au fonctionnement général de l'association et ne constitue pas le paiement d'un nombre déterminé de séances. En conséquence, sauf décision exceptionnelle du conseil d'administration, aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée en cas de modification, d'annulation ou d'interruption d'une activité.

Adhérents :

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'absence de l'adhérent ou d'interruption volontaire de sa participation aux activités. Néanmoins, en cas d'impossibilité durable de pratiquer l'activité attestée par un certificat médical d'inaptitude, une demande de remboursement partiel pourra être adressée à l'association par écrit. En cas d'accord, le montant sera calculé au prorata de la période restant à courir. Toutefois tout trimestre commencé reste intégralement dû. Il sera également déduit une somme forfaitaire de 10€ par personne au titre des frais de gestion, le montant forfaitaire des cours de danse de ZUMBA®, de STRONG™ et de CIRCL Mobility™ ainsi que le coût de la licence pour le tir à l'arc. Les demandes doivent être adressées :

Soit par mail : dgd.villars01@orange.fr

Soit par courrier postal : Dombes Gym Détente

Mme Boisson Tricaud Anne

408 Route de l'Abbaye

01330 LE PLANTAY

Règlement de la cotisation :

- ❖ Chèque (possibilité de remise de plusieurs chèques encaissés ultérieurement)
- ❖ Espèces
- ❖ Tout autre moyen de paiement accepté par l'association (noté sur la fiche d'inscription).